



SPECQUE

Simulation du Parlement européen
Canada - Québec - Europe

ÉDITION 2006

MONTREAL

Ligne du groupe des Verts européens

par Gaya Ducceschi

Août 2006

ÊTRE **VERTS** ÊTRE HUMAINS

« Construire une société respectueuse des **droits fondamentaux** et de la **justice environnementale** »¹ c'est notre but, dans lequel nous pouvons facilement résumer notre philosophie ou, si vous préférez, l'idée qui réside à la base de notre idéologie, qui est l'idée que nous avons du monde d'aujourd'hui pour notre demain, dans la tentative de corriger les erreurs d'hier.

NOTRE IDÉE : Une société à la mesure de l'homme

En dehors de la rhétorique, ce que nous voulons ce n'est pas affirmer la prépondérance de l'environnement ou des animaux par rapport aux intérêts de l'homme, comme parfois le préjugé courant amène quelqu'un à croire, car nous sommes **Verts en tant qu'Êtres humaines**, et c'est notre humanité celle que nous voulons protéger et sauvegarder, en croyant que seulement l'équilibre entre les parts (homme-nature-animaux) soit la meilleure solution pour les problèmes de l'homme même.

On sauvegarde la santé humaine si on protège l'environnement, on vit mieux et plus longtemps si on améliore la qualité de la vie.

Tout ça est possible seulement si chaque action personnel ou politique est mise en place dans la logique du **développement durable**, c'est-à-dire permettre aux générations actuelles de progresser sans empêcher aux générations futures de satisfaire leur besoins. Dans ce cadre s'insère notre politique énergétique qui essaye de poursuivre en même temps les deux objectifs de l'épargne énergétique et de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables pour la production de l'électricité.

Mais comment aboutir à ces résultats ?

Il faudrait deux choses : l'engagement de l'individu et une révision/amélioration du processus décisionnel au sein des Institutions européennes, objectives que l'on peut partiellement rejoindre à travers d'abord une **participation plus directe** de tous les acteurs au processus décisionnel et une **démocratie plus décentralisée**.

L'Europe que nous voulons construire c'est l'Europe à la mesure de l'homme, et de la femme, où l'**égalité** des droits et des chances soit garantie pour toutes les diversités tant de sexe, que culturelles, que linguistiques².

Il faut aussi recouvrir les **valeurs sociales, écologiques et culturelles** dont l'importance parfois disparaît par rapport à une Europe trop influencée par sa conception économique, dans le but de détendre tous les potentiels créatifs de l'être humaine et dans chaque contexte, et de lui assurer protection en tant que consommateur, travailleur, étudiant, c'est-à-dire comme citoyen, pour n'éparpiller pas nos forces dans la construction du projet européen³.

¹ Documents Verts/Alliance Libre européenne: « notre projet »

En ligne : <http://www.greens-efa.org/cms/default/rubrik/6/6646.project@fr.htm> (page consultée le 12 juillet 2006)

² Documents Verts/Alliance Libre européenne: « notre projet »

En ligne : <http://www.greens-efa.org/cms/default/rubrik/6/6646.project@fr.htm> (page consultée le 12 juillet 2006)

³ Documents officiels Verts/Alliance Libre européenne, « Un contrat vert pour l'Europe : Propositions pour le prochain Parlement », *Verts /Alliance européenne*. En ligne :

http://www.greens-efa.org/cms/topics/dokbin/102/102785.un_contrat_vert_pour_leurope@fr.pdf (page consultée le 10 juillet 2006)

L'ÉNERGIE et les énergies qui y nous mettrons

L'Europe a un urgent besoin d'une **stratégie énergétique** pour accroître l'efficacité énergétique et, en même temps, pour épargner énergie pour que soit protégé l'environnement, pour **arrêter le changement climatique** et, toujours dans la vision du développement durable, pour accroître sa compétitivité économique et **réduire sa dépendance envers les importations** qui couvrent aujourd'hui le 50% des besoins⁴.

Du *vent*, du *soleil*, de l'*eau* et de la *biomasse*, sources d'énergie propres et naturelle, vient la réponse!

Le group des Verts, même s'il a apprécié les efforts de la Commission, considère inacceptable une politique si faible contre le nucléaire : **la voie n'est pas le nucléaire !**

Pour ces raisons nous proposons la suppression du financement public à la recherche nucléaire dans le cadre EURATOM et nous demandons de donner priorité aux technologies qui ont un impact immédiat sur la protection du climat et qui permettent la réduction des émissions nocives. L'électricité renouvelable a été trop souvent pénalisée par des avantages accordés aux technologies telles que le charbon et le nucléaire, par exemple, entre 1974 et 2001 seuls 8,2% des fonds totaux consacrés par les pays de l'OCDE à la R&D en matière d'énergie l'on été aux renouvelables⁵.

La voie indispensable passe par les sources d'énergie renouvelables, les E-SER, à cause de leur avantages en termes de réduction des impacts sur la santé et l'environnement, parce qu'elles ne produisent pas les mêmes déchets du nucléaire, elles contribuent aussi à la création d'emplois, pour ces raisons le XXI siècle devra être « **Le siècle des renouvelables** »⁶.

Nous croyons avec détermination à la nécessité, voire à la possibilité, d'atteindre le but, prévu par la Commission, d'obtenir en 2010 au moins 21% de l'électricité des sources renouvelables, mais il faut souligner qu'aujourd'hui l'UE occupe la première position au niveau mondial, car les renouvelables sont la source enregistrant la croissance la plus rapide dans l'UE : plus de 20% pour l'énergie solaire et éolienne et, en plus, le coût de production baisse rapidement⁷.

Il faut de toute façon constamment remarquer l'importance de **diversifier** les différentes sources d'énergie par rapport à leurs applications (production d'électricité, réchauffage-refroidissement, production de combustible) sur la base de leurs paramètres spécifiques, comme, par exemple, la densité⁸.

Les technologies actuelles nous offrent un cadre favorable pour que les renouvelables s'imposent mais il faut développer **les instruments de politique** nécessaires.

Par exemple, le système d'autorisation compliqué, le problème de raccordement aux réseau de distribution et de transport, reconnus par la Commission, ont été longtemps des obstacles au développement des E-SER, dont la solution plus favorable sera sûrement objet d'un long débat auquel le group de Verts est tout à fait prêt, dans le but de sauvegarder et protéger l'**intérêt général**, car le problème énergétique est au cœur de la raison de notre existence politique.

⁴ Commission Européenne LIVRE VERT « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable » COM(2006) 105 final

En ligne : http://ec.europa.eu/comm/off/green/index_fr.htm (page consultée le 10 Juillet 2006)

⁵ Claude Turmes« RAPPORT sur la part des sources d'énergie renouvelables dans l'UE » A6-0227/2005

En ligne : <http://www.europarl.europa.eu/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2005-0227+0+DOC+WORD+V0//FR&L=FR&LEVEL=1&NAV=S&LSTDOC=Y>

⁶ ibidem

⁷ ibidem

⁸ ibidem

LA POLITIQUE AUDIOVISUELLE

La lutte dialectique entre le texte de la Commission et celui du rapporteur nous a désorienté à propos du panorama politique dans lequel brime la Politique audiovisuelle européenne.

Dans la certitude que le débat à venir permettra de mieux clarifier le sujet, on essaiera d'exposer notre point de vue à partir des principes généraux impliqués et des aspects de la politique qui concernent en particulier les « sujets verts », tels que, par exemple, la protection du consommateur et des mineurs ou la promotion du « produit » culturel européen.

Une politique audiovisuelle doit créer un « espace » d'action où les possibilités offertes par l'intégration de tous les medias sur une seule plateforme comme celle numérique, c'est-à-dire la **convergence**, phénomène *global*, soient correctement utilisés selon les capacités du public du pays qui en jouit, au niveau *glocal*.

Les possibles implications de danger des medias audiovisuelles doivent être tout à fait réglementées en ce qui concerne la protection du consommateur, en particulier des **mineurs**, et dans ce cas nous croyons qu'une discipline qui soit le fruit de la collaboration entre les fournisseurs des media audiovisuels et une Autorité indépendante nationale, dans le respect des principes généraux donnés par la Directive, est absolument nécessaire, surtout en ce qui concerne la protection des mineurs par la vision de programmes pornographiques ou qui poussent vers des attitudes violentes : on souhaite que le plan des horaires d'émission soit rigide et strictement respecté.

La **protection du consommateur** se concrétise aussi dans le respect de ses choix d'achat, en ce cas le contrôle de la pratique publicitaire doit s'étendre et dans la quantité et dans la qualité. On ne peut pas créer une condition de bombardement chaotique. Quelques règles : oui aux quotas, nombre de coupures établi, pas d'interruption pendant programme informatif ou pour les enfants dans les 30 minutes. Opérons dans le respect de règles qui doivent être fixées en conformité entre l'Autorité nationale et les fournisseurs, en particulier avec les fournisseurs des services linéaires.

La promotion-défense des « produits » (indiqués comme « œuvres ») européens est notre souci, en particulier à propos du cinéma, mais il faut clarifier ce que signifie « **œuvres européennes** », est-ce le contenu de ce récipient? La substitution de ce mot avec « programmes » est-elle suffisante?

Il faut quand même éviter que l'objectif de protéger la production européenne se traduise dans une politique contraignante. On croit qu'il est nécessaire de défendre le **cinéma européen** qui vit en ce moment une période peu féconde : dès lors l'imposition de quotas de diffusion est justifiée, au moins en ce qui concerne les services linéaires, et qu'elle soit aussi promu dans les pays tiers.

C'est assez impensable, ainsi que difficile à réaliser, une liste européenne des « **événements d'importance majeure** ». Qu'est ce que c'est un « événements d'importance majeure » ?

L'importance majeure d'un événement est-elle la même pour chaque pays membre ?

Ça serait intéressant que l'UE organise des « événements d'importance majeure » dont l'importance descend de l'objectif de sensibiliser les citoyens aux politiques européennes.

Par exemple, la réalisation de programmes ou court-métrage ou concerts qui sensibilisent le public à l'importance des E-SER, créés dans toutes les langues de chaque pays dont l'émission est prévue dans une liste prédefinie...

Il faut que la Commission prenne en considération la possibilité d'assouplir sa politique pour se concentrer dans la clarification des compétences des Etats membres mais aussi pour instaurer un dialogue continu avec les Autorités nationales.

L'ESPACE CULTUREL EUROPÉEN

Quelle est la *culture* sur laquelle on veut construire un espace base de valeurs pour les Etats membres? Est-ce que c'est possible d'avoir un espace commun à tous les Etats membres qui ne soit pas seulement économique?

L'UE, grand arbre composé par 25 branches et plusieurs racines a besoin de bien identifier ses racines même, pour qu'elles puissent se nourrir du même terrain, de la même lymphe, aussi en préservant leur diversité.

Nous voyons dans la plasticité du concept de *culture* les deux aspects de « culture comme élévation intellectuel », de la portée universelle, et de « culture populaire », de la portée particulière et spécifique. L'espace culturel devrait être conçu comme une plateforme où les expressions locales et globale puisse se mélanger, aussi dans la possibilité de lutte dialectique, dans le but de faire de la culture même le médiateur, le collant, entre les diversités des Etats membres.

Si on parle de culture, on parle des valeurs, et bien, sur quels valeurs communes s'appuiera l'espace culturel européen ? Même si les raisons économiques sont à la base de la coopération et intégration européennes, elles ne sont pas suffisantes pour garantir une longue vie à l'UE, car son futur dépend de la conscience d'y appartenir de ses citoyens. Il faut sentir la citoyenneté européenne, il faut être éduqués à penser nous mêmes dans cette dimension nouvelle.

La diversité culturelle ne doit pas être un problème, elle doit être conçue dans la prise de conscience que l'Europe même est le résultat de l'ensemble de différents passés et histoires.

La compréhension de cette diversité sera essentielle aussi pour être plus ouverte et disponible vers les nouvelles cultures amenées par la nouvelle migration en Europe, qui a mis en discussion le model social européen en causant parfois tension et conflits.

Nous sommes tout à fait d'accord avec la Conseil : « Il n'y a pas d'identité culturelle sans *transculturalisme* », sans l'acceptation de l'appartenance multiple.

Toutefois nous nous demandons comment sera-t-il possible créer cette identité européenne si on est pas encore trop conscient d'être *une* Europe et si on reste encore liés aux confins de sa propre nation qui se sent aussi menacés par les nouvelle migrations, comme par les anciennes, en donnant place à des nouveau problèmes dialectique entre racisme-intégration ?

Dépasser la défiance ne sera pas facile mais nous croyons dans un espace culturel *vert*, où les distances ne seront que des espaces mentales et physiques à parcourir et pas des barrières.

Pour commencer il faut investir dans l'éducation du jeune futur citoyen européen et pour les « anciens » il serait utile une « européanisation » des medias.

De la corrélation entre culture et éducation on peut profiter dans l'objectif de construire une conscience de citoyenneté européenne à partir de l'école élémentaire où le rencontre des enfants qui proviennent de différents pays peut être l'occasion pour approfondir les enjeux de la diversité culturelle pour éviter des prochaines problèmes d'intégration voir de racisme.

Le programme Erasmus, symbole de la mobilité des jeunes européens et occasion d'échange culturel, doit être étendu à un numéro plus grand d'étudiants, il faut le « démocratiser » à travers la distribution des bourses avant du départ.

La création d'une grande rédaction journalistique à Bruxelles dans le but de fabriquer des nouvelles sur les travaux de l'UE à envoyer chaque semaine aux principaux quotidiens des pays membres dans leur langue originelle peut être un moyen pour rapprocher les citoyen au projet européen doucement et, naturellement, avec le consensus et la collaboration des journaux nationaux qui doit être récompensés pour le coût des pages supplémentaires qu'ils doivent imprimer.

Enfin, les Verts soutiendront la politique de protection des droits des artistes et des leurs droit de la propriété intellectuelle et la défense des langues minoritaires et se déclarent tout à fait favorable à l'augmentation du Budget européen pour la culture.

On espère que ce notre jeune arbre à 25 branches puisse peu à peu grandir en se préservant toujours *vert* et vital dans son fertile terrain.

LES SERVICES DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Faire de l'UE « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique à l'échelle mondiale d'ici 2010* » c'est l'objectif de la « stratégie de Lisbonne » depuis le Sommet en 2000. Les Verts sont tout à fait prêts à collaborer pour la réalisation de cet objectif mais il est essentiel pour nous la **combinaison des objectifs économiques, sociaux et environnementaux**, pour éviter un retour à une vision trop économique de la politique européenne.

La Directive de la Commission nous propose des instruments pour faciliter l'exercice de deux liberté clés de l'UE : la Liberté d'établissement ainsi que la Libre circulation des services, eh bien, nous soutenons l'objectif de réduire les entraves injustifiées au libre exercice de ces Libertés, mais avec des instruments qui puissent garantir le respect des objectifs d'intérêt général, tels que la cohésion sociale et territoriale, la protection de l'environnement, la diversité culturelle pour la réalisation du développement durable, car la réintégration de la dimension écologique et sociale par des normes strictes n'est pas seulement un coût mais une valeur ajoutée.

Dans le but de rejoindre et maintenir l'équilibre entre développement économique et écologique voilà ci-dessus nos propos de changement de la Directive :

- nous proposons de restreindre le champ d'application de la Directive et d'abandonner le principe du pays d'origine.

Le **champ d'application** de la Directive est trop vaste, il faut se concentrer dans un champ plus limité, en excluant les **services d'intérêt général**, qui doivent prévaloir sur les règles de la concurrence, dans le but de sauvegarder l'intérêt public. Nous proposons une approche alternative d'application de la Directive à un nombre limité de services commerciaux indiqué dans une liste positive des secteurs couverts, plutôt que l'approche basée sur un champ très vaste mais avec une liste négative des secteurs à exclure.

L'application du **principe du pays d'origine**, qui prévoit que les prestataires de services ne sont plus soumis aux lois et règlements du pays où l'activité a lieu mais à ceux du pays où ils ont leur siège, peut créer une situation où les prestataires mêmes tendront à s'établir dans les Etats membres où les normes sont les plus basses, c'est-à-dire une renonce aux standards élevés dans les domaines social, environnemental et de la protection des consommateurs. Il faudrait dès lors une harmonisation préalable vers le haut ou seulement le renonce au principe du pays d'origine au lieu du principe du pays hôte, car il n'y a pas d'harmonisation complète. Une convergence entre les Etats membres peut être réalisée à travers une méthode de coordination en faisant des contrôles parmi les éventuelles normes présentes dans chaque Etat membre et qui peuvent entraver la libre circulation des services.

En plus, l'application du principe du pays d'origine obligerait les entités administratives et judiciaires nationales à être au courant de 25 législations nationales différentes, dans 20 langues différentes, en conduisant à plusieurs problèmes bureaucratiques, contrairement à l'objectif de simplification des procédures visé par la Directive même.

Nous sommes assez satisfaites à propos des procédures de simplification avancée dans la Directive. La création de guichets unique, l'adoption de la voie électronique et la tentative de collaboration entre les parts contribueront à améliorer le secteur des services en ce qui concerne la politique de protection des consommateurs.

CONCLUSION

Notre idée, aussi bien inflexible en ce qui concerne certains aspects, à été exposée avec la conviction que les débats à venir nous amènerons à la réalisation d'un commun Project européen dans un souhaitable contexte dialectique et ouvert.

Gaya Ducceschi
Chef de groupe politique